

Délibération n° 20260609-008

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 9 juin 2026

Objet : COMPOSITION
D'UN CONSEIL
D'EXPLOITATION DE LA
RÉGIE CHALEUR

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Yves
NEDELLEC

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 144
Présents : 84
Pouvoir : 9
Votants : 93

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au
vote : 0

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, salle des Fêtes de Chanonat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires et suppléants ayant pouvoir :

Bouchet Hervé ; Pinte Emmanuel ; Genteuil Bruno ; Grasset Lydia ; Labussiere Jean-Marc ; Boucheix Patrick ; Friteyre Lilian ; Mulle Kevin ; Héritier Roland ; Mongheal Jean-Luc ; Rossignol Dominique ; Bourdouleix Roger ; Ruel Pierre-Michel ; Faure Philippe ; Nedellec Jean-Yves ; De Montety Louis ; Lacipiere Stéphanie ; Vatin Thierry ; Planeix Frédéric ; Solvignon Yves ; Morin Sébastien ; Pontrucher Bruno ; Grenet Daniel ; Chanelle Pierre ; Guittard Antoine ; Poumerol Christel ; Peny Mathieu ; Malinaud Hugues ; Leroy Anthony ; Royet Céline ; Barrasson Bernard ; Lopez Argimiro ; Médard François ; Lardans Jacques ; Chambonet Olivier ; Planeix Yvon ; Bonnet Grégory ; Amadiou Jocelyn ; Savy Philippe ; Lopez Bruno ; Cailloux Luc ; Picard Loïc ; Dugat Jacques ; Jarlier Dominique ; Chassagne Nathan ; Girard Jean-Baptiste ; Millet Arnaud ; Thomas Freddy ; Gay Lionel ; Servier Pascal ; Durand Jean-Paul ; Goubeyre Bernard ; Fleury Alexandre ; Souchal Catherine ; Meunier Gautier ; Brun Eric ; Lacquit Véronique ; Calchera Eric ; Descollonges Maxim ; Coutadeur Patricia ; Abelard Nathalie ; Combes Didier ; Deat Dominique ; Barillet Christophe ; Carette Johan ; Tillié Antoine ; Chansard Gérard ; Saux Marion ; Guillaume Stéphane ; Giral Thomas ; Manresa Jean-Luc ; Béal Sandrine ; Bodinat Louis-Emmanuel ; Roux Francis ; Donnat Nicolas ; Niay Edwige ; Coudun Laurent ; Archeny Danièle ; Fruchart Jean-Luc ; Martin Isidro ; Rebeyre Sabine ; Martel Daniel ; De Guerines Bertrand ; Epinat Paul

Pouvoirs :

Tourlonias Vincent - Procuration à Pinte Emmanuel
Pillon Stéphane - Procuration à Bouchet Hervé
Jarlier Dominique - Procuration à Pireyre Jérôme
Duboisset Étienne - Procuration à Lacipiere Stéphanie
Viriot Jean-Claude - Procuration à Vatin Thierry
Clignac Jean-Louis - Procuration à Malinaud Hugues
Brochard Claude - Procuration à Lardans Jacques
Crozet Elisabeth - Procuration à Gay Lionel
Balisoni Daniel - Procuration à Bodinat Louis-Emmanuel

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

16 JUIN 2026

BUREAU DU COURRIER

COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE CHALEUR

Par délibération du Comité Syndical du 14 Janvier 2023, TE63 s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Lors de sa délibération n° 20240608-017 en date du 08 juin 2024, le Comité Syndical a validé la création de la régie chaleur.

Le Conseil d'exploitation de la régie, émanation du Comité syndical, est essentiellement un organe de propositions et de préparation des décisions du Comité syndical et ce, même si le budget est indépendant.

Le Président rappelle qu'antérieurement, le Conseil d'exploitation de la régie chaleur était composé de :

- 3 élus du Comité, membres de l'exécutif :
- 2 agents du TE63 :

Le Conseil d'Exploitation, lors de sa première séance, désignera en son sein son Président.

Afin de constituer le nouveau Conseil d'exploitation, le Président propose les candidatures suivantes :

Pour les élus membres de l'exécutif :

- Laurent COUDUN ;
- Grégory BONNET ;
- Edwige NIAY.

Pour les agents du TE63 :

- Lucas BICARD ZARAGOZA ;
- Arnaud ROCHETTE.

Aucune autre candidature n'étant présentée, le Président recueille l'avis des membres du Comité syndical sur les modalités du vote. L'assemblée décide de procéder à un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, la composition du Conseil d'exploitation de la régie chaleur telle que proposée ci-dessus.

Les membres ainsi désignés sont déclarés élus.

Le secrétaire de Séance,
Jean-Yves NEDELLEC



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,
Laurent COUDUN



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME